



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Le ou les prélèvements sur les excédents/réserves constatés dans les comptes de l'Agirc-Arrco n'apparaissent plus comme un problème majeur sur lequel la CFR avait, notamment par son communiqué de presse n°146, sévèrement réagi. Elle poursuit ses actions dans ce qu'elle considère, avec l'appui de ses membres, comme une obligation qui lui incombe de défendre âprement le pouvoir d'achat des retraités et personnes âgées qu'elle représente, particulièrement dans les négociations qu'elle mène pour obtenir les meilleures conditions tarifaires en matière de prestations servies par la complémentaire santé « Mutualia ». Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 13 novembre 2023

Actualité : Agirc-Arrco : L'abandon d'une « ponction » sur les réserves semble maintenant acté ; une fois la navette parlementaire du texte de la LFSS pour 2024 accomplie, un courrier sera adressé à l'ensemble des partenaires du régime proposant, pour partie, une utilisation de l'excédent constaté tant en faveur des actifs que des retraités.

Tarifs Mutualia 2024 : L'évolution des tarifs proposés, qui restent très compétitifs avec le maintien des prestations servies sur les 4 niveaux de garantie, a été validée ; seuls les séjours en chambre individuelle étant limités à 30 jours/an.

Emploi des seniors : La date et le lieu du colloque ont été arrêtés : il se tiendra dans la matinée du 8 février 2024 à la Maison de la Chimie à Paris. Il sera introduit par une personnalité reconnue ; deux tables rondes animeront le colloque avec la participation des représentants de salariés, d'entreprises, d'institutionnels et d'un pays européen.

Présence sur les réseaux sociaux : Un groupe de travail composé de représentants des membres de la CFR est chargé d'une réflexion globale sur le développement qualitatif de la communication notamment via les réseaux sociaux.

Questions diverses : Les difficultés rencontrées par les EHPAD dans l'équilibre de leur gestion est évoquée consécutivement à la hausse des coûts constatée générant une augmentation des tarifs à charge des résidents, même si sur l'année 2022 la CNSA a versé 3,8 Mrds € aux départements avec une ambition de justice et de lisibilité à atteindre.

Comité de pilotage CFR/Mutualia du 24 octobre 2023

Dans la poursuite du Comité du 11 septembre (cf. CFR Échos n°109), l'essentiel de l'ordre du jour a porté sur l'analyse de l'équilibre du contrat et de ses quatre niveaux de garantie avec une projection différentielle d'augmentation pour les niveaux 1 et 4 au-delà des 8% qui seraient appliqués eu égard aux évolutions respectives de l'ONDAM et de l'inflation. Il appartient au Bureau CFR du 13 novembre d'arrêter sa décision à ce sujet (cf. ci-dessus).

Commission « Emploi des seniors » du 6 novembre 2023

Deux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion :

La mise au point définitive du texte « Plan de travail » destiné à faire des propositions pour une véritable politique de l'emploi des seniors avec deux variantes :

1 - un texte complet de référence comportant l'analyse détaillée des cinq chapitres développés par la commission : légitimité de la CFR, état des lieux, mesures existantes, les bonnes pratiques et précédées d'une conclusion, les propositions de la CFR,

2 - un texte de communication de deux pages justifiant d'une part la légitimité de la CFR sur le sujet, d'autre part ses propositions.

L'organisation du colloque a été évoqué : son animation, le contenu des tables rondes et la participation de personnalités reconnues pour leurs compétences sur le sujet ont fait l'objet de propositions à valider en Bureau (cf. ci-dessus).

Commission « Retraite » du 13 novembre 2023

L'essentiel de l'ordre du jour a porté sur l'important sujet de la tentative, semble-t-il maintenant écartée, d'un « hold-up » possible sur les réserves de l'Agirc-Arrco à l'occasion de l'examen puis du vote du PLFSS pour 2024. Un accueil favorable a été réservé au communiqué de presse n°146 de la CFR (voir en annexe). Ont été ensuite évoquées les différentes prises de positions véhiculées dans l'espace médiatique sur : les réserves de l'Agirc-Arrco qui représentent 9 à 10 mois des prestations servies, la confusion faite entre réserves et excédents, les économies réalisées grâce à la réforme des retraites, l'indexation des pensions qui ranime la guerre des générations, l'attente d'avancées concrètes de la part des partenaires sociaux. Pour ce qui la concerne, la CFR dresse le constat d'une nécessité : de création d'un régime interdisant tout déficit et d'efforts à faire sur les petites retraites ; elle déplore une baisse régulière du rendement des retraites tous secteurs privés et/ou publics.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

